APPT asbl

6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#4
(au 30 avril 2020)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

SOMMAIRE DE LA REVUE DE PRESSE D'AVRIL2020

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/google-met-coup-canif-dans-rgp

GOOGLE MET UN COUP DE CANIF DANS LE RGPD

- Wort.lu : https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-loi-sur-la-videosurveillance-vue-d-un-bon-il-5e8b0217da2cc1784e35ae9b

LA LOI SUR LA VIDEOSURVEILLANCE VUE D'UN BON OEIL

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/satellite-defense-coutera-deux

LE SATELLITE DE DEFENCE COUTERA DEUX FOIS PLUS CHER

- Lessentiel.lu : http://www.lessentiel.lu/fr/sports/football/story/des-pots-de-vin-pour-l-attribution-du-mondial-20337973

DES POTS DE VIN POUR L'ATTRIBUTION DU MONDIAL

- Lemonde.fr : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/08/l-ancien-president-equatorien-rafael-correa-condamne-a-huit-ans-de-prison-pour-corruption_6035908_3210.html

L'ANCIEN PRESIDENT EQUATORIEN RAFAEL CORREA CONDAMNE A HUIT ANS DE PRISON POUR CORRUPTION

- Wort.lu : https://www.wort.lu/fr/luxembourg/des-effectifs-pour-lutter-contre-la-cybercriminalite-5e8dc1d4da2cc1784e35b183

DES EFFECTIFS POUR LUTTER CONTRE LA CYBERCRIMINALITE

- Lemonde.fr : https://www.lemonde.fr/sport/article/2020/04/08/portugal-le-hacker-des-football-leaks-assigne-a-residence_6036044_3242.html

PORTUGAL : LE HACKER DES FOOTBALL LEAKS ASSIGNE A RESIDENCE

- Lessentiel.lu : http://www.lessentiel.lu/fr/luxembourg/story/15410323

IL FAUT UN PARKING D'URGENCE POUR LE STADE NATIONAL

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/justice-luxembourgeoise-plus-p

LA JUSTICE LUXEMBOURGEOISE PLUS PRUDENTE QUE L'IRAN

- Lessentiel.lu :http://www.lessentiel.lu/fr/luxembourg/story/300-millions-de-dollars-renvoyes-en-malaisie-28038473

300 MILLIONS DE DOLLARS RENVOYES EN MALAISIE

- Wort.lu : https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-justice-financiere-manque-de-soldats-5e09ec49da2cc1784e35306f

LA JUSTICE FINANCIERE MANQUE DE SOLDATS

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/bei-manque-a-ses-obligations-a

LA BEI MANQUE A SES OBLIGATIONS ANTI-BLANCHIMENT

- RTL.lu : https://www.rtl.lu/radio/background/a/1506314.html

TRANSPARENZ IWWERT D'BERODER VUN DER REGIERUNG

- Wort.lu : https://paperjam.lu/article/magistrats-defendent-independa

LES MAGISTRATS DEFENDENT L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE

- RTL.lu : https://www.rtl.lu/news/national/a/1508932.html

125 LEIT AM KAMPF GEINT DE COVID-19

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/recours-contre-nomination-joan

UN RECOURS CONTRE LA NOMINATION DE JOANNE GOEBBELS

Paperjam.lu
Publié le 3 avril 2020 par Thierry Labro
https://paperjam.lu/article/google-met-coup-canif-dans-rgp

DES MILLIONS DE DONNÉES PUBLIÉES

Google met un coup de canif dans le RGPD

Comment éviter qu'une personne infectée n'infecte à son tour trois autres personnes? Par sa géolocalisation, ce que ne permet pas le RGPD. Alors les initiatives se multiplient pour le contourner. (Photo: Shutterstock)

Google a décidé de livrer les données de localisation de millions d'utilisateurs dans 131 pays, dont le Luxembourg, à partir de ce vendredi et jusqu'à la fin de la crise. Avec deux petites astuces pour contourner le RGPD, soumis à d'autres pressions.

Formellement, Google n'en a pas le droit. Le géant américain le sait. Alors, rompant avec ses pratiques générales, il avait envoyé dès jeudi un communiqué sous embargo pour annoncer qu'il livrerait, à partir de ce vendredi, 2 avril, les données de géolocalisation des puces des smartphones, données réunies via son application Google Maps.

Seules petites précautions, l'Américain indique n'avoir retenu que les données des utilisateurs qui n'ont pas choisi l'"opt-out" de leurs données et les avoir anonymisées.

Dans la pratique, les utilisateurs valident à peu près tout le temps n'importe quelle « pop-up » qui s'affiche pour ne pas être exclu des services, c'est une des faiblesses du RGPD. Utiliser ces données parce que l'utilisateur ne s'y est pas opposé joue sur la corde raide du Règlement européen sur la protection des données.

De quoi tout savoir de chacun d'entre nous à chaque instant à moins que l'on abandonne son smartphone chez soi pour s'affranchir de cette géolocalisation permanente.

-90% de fréquentation des restaurants et bars

Le groupe a publié les résultats dans 131 pays dont celui du Luxembourg, qui dit les choses suivantes, en permettant à l'utilisateur, une nouvelle fois, d'en exclure ses données[1] :

[1] https://www.gstatic.com/covid19/mobility/2020-03-29_LU_Mobility_Report_en.pdf

- la fréquentation des restaurants, bars, shopping, musées a baissé de 90% par rapport au dimanche 8 mars. En réalité, on voit très clairement que le chiffre a mis jusqu'au 22 mars pour descendre jusque-là ;

- la fréquentation des gares et lieux de mobilité a diminué de 78% à partir du 15 mars ;

- la fréquentation des supermarchés et pharmacies a diminué de 70%, après avoir augmenté de plus de 40% les jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14, le moment où tout le monde est allé faire des provisions en perspective d'un confinement encore mal défini ;

- les lieux de travail ont vu leur fréquentation baisser de 60%, ce qui signifie a contrario que quatre personnes sur dix continuent à travailler comme avant, c'est un indicateur intéressant ;

- la localisation résidentielle a augmenté de 23%, ce qui semble assez en ligne à la fois avec le nombre de frontaliers et la baisse de la fréquentation des lieux de travail.

L'autre initiative européenne lancée en Suisse

Pourquoi publier ces données ? Pour forcer la main des autorités dans la lutte contre le coronavirus et accessoirement essayer de détruire le RGPD. Les exemples asiatiques, en Chine ou à Hong Kong, montrent que la localisation a été une partie de la solution à la lutte contre la pandémie. Une dizaine de pays s'interrogent ou ont déjà trouvé des débuts de solution.

Par exemple, la Pologne a invité ceux qui étaient infectés à rester joignables pour pouvoir, par un SMS, attester qu'ils étaient bien à résidence. D'autres rêvent de pouvoir alerter sur la présence de cas positifs dans un voisinage immédiat.

D'autres, comme en France, ont lancé une Corona-App, dans laquelle les utilisateurs acceptent que leurs données soient utilisées, ce qui suffit. Problème, si elle n'est pas généralisée, les données ne sont pas assez pertinentes pour être utiles.

Ceux qui citent des exemples liés à Ebola ou aux Asiatiques oublient que depuis mai 2019 est entrée en vigueur le RGPD, c'est toute la différence. Dans une note d'analyse, reprise par la Commission nationale pour la protection des données, le régulateur européen pour la protection des données rappelle[2] et invite les gouvernements qui souhaiteraient utiliser les données de localisation à utiliser la directive e-Privacy, qui requiert une adaptation de la loi, par pays.

Depuis hier, à Luxembourg, le président de l'Association des professionnels de la société de l'information (APSI) et membre du conseil d'administration de Digital Europe, Jean Diederich, invite à rejoindre une initiative paneuropéenne née en Suisse et déjà rejointe par 130 organisations d'experts, PEPP-PT[3].

L'idée est un traçage de proximité, via Bluetooth, et pas par une autorité centrale, promettent ses auteurs. En gros, si quelqu'un est positif, il recevrait une sorte de code TAN de son autorité de santé, qui désignera sa proximité dans une zone géographique de tout le monde sans pouvoir être isolé. Si par exemple, vous vous vouliez aller dans un supermarché, vous verriez tout de suite si un ou plusieurs ou trop de personnes infectées s'y trouvent.

Problème, l'infrastructure doit bien elle aussi être gérée de manière centrale et donc potentiellement, puisque les codes spéciaux sont délivrés aux utilisateurs infectés, désigner nommément ces personnes à partir de leur numéro de téléphone portable.

« On doit booster ça maintenant ! », s'emporte le partner de chez Wavestone.

---

[2] https://cnpd.public.lu/fr/actualites/international/2020/03/EDPB-coronavirus.html
[3] https://www.pepp-pt.org/content

Wort.lu
Publié le 4 avril 2020
https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-loi-sur-la-videosurveillance-vue-d-un-bon-il-5e8b0217da2cc1784e35ae9b

La loi sur la vidéosurveillance vue d'un bon œil

La vidéosurveillance des lieux publics a toujours été un sujet de controverse au Luxembourg. Mais le texte du projet de loi du ministre de la Sécurité intérieure, François Bausch, fait presque consensus cette fois.

(MF avec Annette Welsch) – La polémique sans fin autour des fichiers de la police et de la Justice[4] qui avait agité la classe politique en 2019, n'est pas passée aux oubliettes. Au cœur du débat : la collecte et le traitement des données des citoyens. Comme pour la vidéosurveillance.

Même si le projet du ministre de la Sécurité Intérieure[5] (Déi Gréng) pour renforcer le **cadre légal de la vidéosurveillance dans les lieux publics** - déposé le 14 novembre 2019 - n'a pas soulevé d'opposition des partis, ni même de corrections de la part du Conseil d'Etat, la Commission consultative des droits de l'homme (CCDH) et la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) n'ont pas tout à fait les mêmes avis vu qu'il est question de protection des données, d'une autre base de données et des droits fondamentaux.

L'État ne parvient pas toujours à prendre des mesures de sécurité qui encadrent les différents droits afin de protéger les droits de ses citoyens, en particulier contre la violence et autres crimes, sait bien Gilbert Pregno, le président de la CCDH.

Depuis 2007, différentes zones de la ville de Luxembourg[6] sont déjà surveillées par des caméras et leur présence n'est **pas automatiquement synonyme de violation des droits de l'homme**. Mais il y a des limites. « *La vidéosurveillance n'est pas la panacée mais nous nous opposons à l'idée qu'elle puisse être utilisée pour tout maîtriser* », explique Gilbert Pregno au *Luxembourg Wort*.

Elle devrait être un instrument parmi d'autres, et il ne faut pas oublier que la criminalité a des causes complexes. La CCDH est d'avis qu'il « faut aussi avoir **des stratégies pour régler le problème à la racine** ».

La préoccupation de la CCDH qui émane de son avis est que **l'équilibre entre la sécurité**, d'une part, **et les droits de l'homme**, d'autre part, doit être maintenu. « *Si vous ne considérez que la sécurité et que vous renoncez aux libertés, vous risquez à la fin de perdre les deux* », explique Gilbert Pregno. De son avis ce projet législatif a bien été « *conçu pour maintenir cet équilibre* ».

Gilbert Pregno, le président de CCDH plaide pour une solution équilibrée sécurité, d'une part, et droits de l'homme, de l'autre.

Photo: Guy Jallay

> *« La vidéosurveillance n'est pas la panacée mais nous nous opposons à l'idée qu'elle puisse être utilisée pour tout maîtriser ».*
>
> Gilber Pregno, président de la CCDH

[4] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-affaire-des-fichiers-de-la-police-et-de-la-justice-5d305d22da2cc1784e3481fb
[5] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/mieux-encadrer-la-videosurveillance-5d970afcda2cc1784e34cdfd
[6] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/de-nouvelles-cameras-bientot-a-la-gare-5c879ba9da2cc1784e33f9c1

La vidéosurveillance a pour vocation de prévenir les crimes, mais elle vise également à les résoudre[7]. Ce mode de surveillance « *peut aussi être **une attaque contre les droits** : le droit à la vie privée, à la protection des données personnelles, le droit de réunion lorsque les gens n'osent plus protester, ou l'interdiction des discriminations* », relève Max Mousel, avocat à la CCDH.

Pixeliser portes d'entrée et fenêtres

L'expérience a montré que la vidéosurveillance tend à déplacer la criminalité vers d'autres lieux plutôt que de la résoudre. Et l'on sait peu de choses sur le **nombre d'affaires résolues**. La CCDH se félicite d'ailleurs du fait que la direction générale de la police mène actuellement une étude sur le sujet, **qui devrait être disponible en novembre**.

La vidéosurveillance doit toujours s'inscrire dans une stratégie plus large et ne remplace pas les patrouilles de police, souligne la CCDH qui donne un bon point au texte de loi du fait qu'il prévoit de faire pixeliser les entrées privées et les fenêtres apparaissant dans le champ de vision des caméras.

Elle critique cependant que le texte pourrait être interprété de manière très large sur ce qu'il est entendu par **lieux publics à surveille**r. La commission recommande une interprétation restrictive et est d'avis qu'« *il ne faut recourir à la vidéosurveillance que si son efficacité est prouvée* », souligne Max Mousel.

Tout comme il doit également être clairement indiqué que la **reconnaissance faciale**, les **enregistrements sonores** et **autres méthodes ne doivent pas être utilisés**, pose la Commission nationale pour la protection des données (CNPD). Elle souhaite également que le projet de loi soit formulé de manière plus générale, de sorte à couvrir également les caméras que les communes souhaitent installer dans leurs lieux publics.

[7] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/enquetes-judiciaires-la-videosurveillance-un-atout-d-importance-pour-les-enqueteurs-57c550a5ac730ff4e7f65ab7

Paperjam.lu
Publié le 7 avril 2020 par Thierry Labro
https://paperjam.lu/article/satellite-defense-coutera-deux

UNE ÉTUDE INITIALE MAL FAITE

Le satellite de défense coûtera deux fois plus cher

Le nouveau satellite de défense ne pourra pas être opéré depuis le Luxembourg et sa gestion sera externalisée en Belgique, annonce le nouveau ministre de la Défense. (Photo: Shutterstock)

Le Luxembourg aura un nouveau satellite de défense. Fait rarissime, le projet de loi explique déjà en quoi cela va apporter son lot de problèmes, notamment financiers, avec un doublement des coûts à prévoir.

Etienne Schneider (LSAP) n'est pas militaire, mais il en prend pour son grade. Dans le projet de loi déposé le 27 mars par son successeur, le nouveau ministre de la Défense, François Bausch (Déi Gréng), est expliqué que non seulement l'étude financière a été menée sur des informations sommaires, mais que plusieurs aspects de ce satellite, destiné « à contribuer activement aux efforts de défense de l'Otan et de l'UE dans le domaine de l'observation », ISR (« Intelligence, Surveillance and Reconnaissance »), ne peuvent pas être opérés depuis Diekirch.

La première loi, de 2018, portant sur l'autorisation d'acquérir ce nouveau satellite, « n'incluait pas le volet complet de l'exploitation et de la maintenance du système après mise en orbite de celui-ci. Néanmoins, des arrangements sont à présent incontournables pour mener à bien le programme et opérer le NAOS sur la durée de vie entière du satellite, à savoir près de 10 ans. »

« Il avait été prévu de centraliser l'ensemble des systèmes de gestion à Diekirch, y compris les antennes. De même, il avait été prévu de confier la prise en charge d'une grande partie des besoins en gestion du système à l'armée, sans pour autant clarifier les détails de cette prise en charge. Il s'avère cependant que les antennes ne peuvent pas être installées à Diekirch pour des raisons techniques et qu'aucun bâtiment du centre militaire de Diekirch ne peut accueillir le segment sol sans adaptations contraignantes et économiquement significatives. De plus, d'un point de vue stratégique, il est également intéressant de diversifier les endroits des différentes stations d'ancrage dans le but d'augmenter la résilience demandée par l'Otan. Dès lors, le choix a dû être fait d'installer une partie du segment terrestre du programme NAOS, et plus particulièrement les antennes, en Belgique, à Redu. Ceci permet de mitiger les risques liés notamment à la contrainte temporelle et d'approfondir la coopération du Luxembourg en matière spatiale

avec la Belgique, partenaire de référence pour la Défense luxembourgeoise. À noter que le site de Redu offre également la faculté de développer de nouvelles coopérations de défense qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE, comme la possibilité de jouer un rôle actif dans les projets spatiaux en cours d'étude et à venir de l'EDA », dit aussi le texte déposé en cette fin mars.

« Il est également devenu évident que l'armée ne sera pas en mesure d'effectuer la gestion opérationnelle du système. En effet, cette gestion demande des compétences techniques spécifiques, dont l'armée ne dispose pas et qu'elle ne pourra pas développer à moyen terme. Il s'ensuit qu'aujourd'hui, il est nécessaire de mettre en place une équipe conséquente pour la gestion de l'ensemble. Au vu de la taille des ressources nécessaires et de leur technicité, il devient nécessaire d'externaliser la gestion opérationnelle et de la confier à des professionnels du métier », ajoute encore le ministre de la Défense.

« Une étude externe a estimé le montant total pour mener à bien le programme sur toute sa durée de vie, et s'ajoutant aux 170 millions d'euros autorisés par la loi LUXEOSys, à 180 millions d'euros », écrit le ministre de la Défense dans son projet de loi. Soit le doublement du prix du satellite.

Lessentiel.Lu
Publié le 7 avril 2020
http://www.lessentiel.lu/fr/sports/football/story/des-pots-de-vin-pour-l-attribution-du-mondial-20337973

FOOTBALL

Des pots-de-vin pour l'attribution du Mondial

Jack Warner, l'ancien président de la Concacaf, la Fédération de football d'Amérique du Nord, Centrale et des Caraïbes, aurait reçu 5 millions de dollars pour voter en faveur de la Russie.

Un procureur new-yorkais affirme que des pots-de-vin ont été versés pour l'attribution de la Coupe du monde au Qatar et à la Russie.

Des dirigeants de la FIFA ont reçu des pots-de-vin pour voter en faveur de l'attribution à la Russie et au Qatar des Coupes du monde 2018 et 2022, selon un document publié lundi par le procureur fédéral de Brooklyn. Si des soupçons planent depuis plusieurs années sur les conditions de l'octroi des deux éditions de la compétition, c'est la première fois que la justice d'un pays affirme que les votes désignant Qatar et Russie ont été entachés d'irrégularités.

Plusieurs médias ont déjà affirmé, sur la base de documents ou de témoignages, que des dirigeants de la FIFA avaient été payés pour choisir le Qatar lors du scrutin. Selon l'acte d'accusation publié lundi, qui inculpe trois nouveaux individus ainsi qu'une société, Jack Warner, l'ancien président de la Concacaf, la fédération de football d'Amérique du Nord, Centrale et des Caraïbes, a reçu 5 millions de dollars pour voter en faveur de la Russie. Cette dernière a été officiellement désignée le 2 décembre 2010.

Sociétés écrans

Toujours selon le procureur de Brooklyn, Richard Donoghue, le versement aurait été effectué par l'intermédiaire d'un réseau complexe de sociétés écrans. Outre Jack Warner, qui était, à l'époque, vice-président de la FIFA, le document cite également Rafael Salguero, ancien président de la Fédération guatémaltèque de football et ex-membre du comité exécutif de la FIFA. Selon l'acte d'accusation, un million de dollars aurait été promis au dirigeant en échange de son soutien à la candidature russe lors du vote décisif.

Dans le cadre de l'attribution de la Coupe du monde 2022, le document affirme également que plusieurs dirigeants ont reçu des enveloppes pour acheter leurs voix. Il cite l'ancien président de la Fédération

brésilienne de football (CBF) Ricardo Teixeira et l'ex-président de la Confédération sud-américaine de football (Conmebol) Nicolas Leoz, décédé en août 2019.

Les services du procureur fédéral de Brooklyn donnent peu d'indications sur l'origine de ces versements. Dans le cas de Jack Warner, ils mentionnent néanmoins un individu ayant fait office de contact, selon l'accusation, qui le décrit comme «un proche conseiller du président de la FIFA» de l'époque, à savoir Sepp Blatter. Le document cite un courrier électronique envoyé par cet individu à l'assistant de Jack Warner, lui confirmant le transfert de 5 millions de dollars.

Fifagate

Des enquêtes et informations judiciaires ont été ouvertes dans plusieurs pays sur des soupçons de corruption lors de l'attribution des Coupes du monde 2018 et 2022. Quelque 45 personnes physiques et morales ont été inculpées à ce jour par la justice américaine dans l'affaire dite Fifagate, qui a mis au jour un vaste système de corruption, qui minait surtout les fédérations du continent américain.

À ce jour 26 accusés ont plaidé coupable, ainsi que 4 personnes physiques. Deux autres personnes, qui avaient plaidé non coupable, ont été condamnées à l'issue d'un procès. Réclamé par la justice américaine, Jack Warner, aujourd'hui âgé de 77 ans, se trouve toujours à Trinité-et-Tobago. Son recours contre la demande d'extradition présentée par les États-Unis doit encore être examiné par le Privy Council, qui se trouve à Londres mais constitue la plus haute juridiction de droit trinitéen.

Jack Warner est également accusé d'avoir vendu son vote pour l'octroi de la Coupe du monde 2010, attribuée à l'Afrique du Sud. Il a été condamné par contumace, en 2019, à verser 79 millions de dollars de dommages et intérêts à la Concacaf. Rafael Salguero a lui été condamné en décembre 2018 à une peine de trois ans d'assignation à résidence, équivalente à celle qu'il avait déjà effectuée. Cette peine réduite prenait en compte sa collaboration dans l'enquête menée par la justice américaine. Quant à Ricardo Teixeira, il se trouve au Brésil et échappe donc, pour l'instant, aux autorités américaines.

(L'essentiel/nxp/afp)

LeMonde.fr
Publié le 8 avril par Marie Delcas (Bogota, correspondante)
https://www.lemonde.fr/international/article/2020/04/08/l-ancien-president-equatorien-rafael-correa-condamne-a-huit-ans-de-prison-pour-corruption_6035908_3210.html

L'ancien président équatorien Rafael Correa condamné à huit ans de prison pour corruption

Dix-sept autres personnes ont écopé de la même peine, dont l'ancien vice-président Jorge Glas. Rafael Correa a remis en cause cette décision judiciaire, la qualifiant de « mensonge ».

Le message « Rafael revient » tagué sur un mur de Quito (Equateur), le mardi 7 avril. Dolores Ochoa / AP

Rafael Correa se dit victime d'un montage. L'ancien président équatorien (2007-2017) a été condamné mardi 7 avril, en première instance, à une peine de huit ans de prison pour corruption, assortie « d'une privation du droit de participer en politique pendant vingt-cinq ans ». Dix-neuf autres personnes, dont un ancien vice-président, un ancien ministre et d'anciens députés proches de M. Correa, ont également été condamnées.

A l'annonce de la sentence dans le cadre de ce dossier baptisé « Pots-de-vin 2012-2016 », M. Correa a réagi sur son compte Twitter : *« C'est ce qu'ils voulaient : obtenir en manipulant la justice ce qu'ils n'ont pu obtenir dans les urnes. »* L'ancien président se dit victime de persécution politique et accuse les magistrats de son pays d'être aux ordres du pouvoir. Plusieurs personnalités de gauche en Amérique latine ont joint leur voix à la sienne. L'ex-candidat à la présidentielle colombienne Gustavo Petro estime ainsi que *« la sentence contre Rafael Correa exprime la décision de l'oligarchie équatorienne d'empêcher le retour du progressisme au pouvoir ».*

« Le plus corrompu de tous »

Si la condamnation était confirmée en appel et en cassation avant les élections de 2021, M. Correa ne pourrait y être candidat. La constitution équatorienne, réformée par référendum en 2018, ne lui permet pas de briguer un troisième mandat présidentiel. Mais elle ne l'empêche pas d'être candidat à la vice-présidence ou à l'Assemblée.

« Comment expliquez-vous que cette audience de justice ait eu lieu alors que le pays vit une crise sanitaire dramatique ? », interroge l'ancien chef de l'Etat. Débordé par la crise du Covid-19, l'Equateur est le pays qui enregistre le plus grand nombre de morts par habitant du continent. La justice y est de fait paralysée depuis des jours.

Mais sur les réseaux sociaux, les anti-corréistes, qu'ils soient de droite ou de gauche, se félicitent de la décision de justice. *« Rafael Correa a été le plus corrompu et le plus corrupteur de tous les présidents »,* considère Martha Roldos, directrice du site Internet Mil Hojas qui a publié l'enquête « Riz Vert » sur la base de laquelle le parquet a ouvert une enquête judiciaire.

« Mascarade »

Trois ans après avoir quitté le pouvoir, M. Correa continue de diviser les Equatoriens qui l'adulent ou le haïssent avec une égale ferveur. Les premiers vantent son efficacité : le double mandat de M. Correa a été marqué par une politique de grands travaux et une forte réduction des inégalités sociales. Les deuxièmes dénoncent son ego démesuré, son autoritarisme et son peu de respect pour les libertés. Ils l'accusent d'avoir gaspillé la manne pétrolière et endetté le pays.

Pour les juges, *« l'instruction a prouvé l'existence d'une structure de corruption supervisée par Rafael Correa »,* des pots-de-vin ayant été versés en échange de contrats publics, sous couvert de financement du parti présidentiel. M. Correa est accusé en tant *« qu'auteur indirect »* du délit. Selon le parquet, les entreprises impliquées – dont le géant brésilien des travaux publics Odebrecht au cœur d'un scandale continental – ont versé au total plus de sept millions de dollars. Mais ces entreprises n'ont pas été poursuivies par la justice équatorienne. *« C'est une des faiblesses de l'instruction »,* admet le professeur de droit Rafael Oyarte, tout en soulignant que les pièces du dossier étaient accablantes.

« Moi je vais bien, ce sont mes camarades qui m'inquiètent », a également tweeté M. Correa. Marié à une Belge, il vit à Bruxelles depuis trois ans. L'ex-président s'est montré confiant : *« Nous gagnerons sûrement au niveau international car tout cela n'est qu'une mascarade. »* Mais, avant de se pourvoir auprès d'instances internationales, M. Correa doit épuiser les voies de recours dans son pays.

Wort.lu

Publié le 8 avril 2020 par Patrick Jacquemot

https://www.wort.lu/fr/luxembourg/des-effectifs-pour-lutter-contre-la-cybercriminalite-5e8dc1d4da2cc1784e35b183

Des effectifs pour lutter contre la cybercriminalité

Si la technologie fait des progrès face au phishing, le ministre de l'Économie Franz Fayot vient de confirmer que police comme justice disposent de plus de personnels pour traquer les auteurs d'arnaques en ligne.

Début février, la BGL-BNP Paribas reconnaissait que 14 de ses clients venaient d'être victimes d'une escroquerie en ligne. Des hackers étaient parvenus à usurper leur identité pour bénéficier d'un virement d'argent. Et si nul n'est à l'abri de pareil piratage[8], le ministre de l'Économie a tenu, ce mercredi, à rassurer le député CSV Gilles Roth qui l'interpellait sur les moyens de lutte contre la cybercriminalité mis en place au Grand-Duché.

A commencer par la pertinence de la procédure d'identification permettant l'accès aux comptes en ligne dans nombre de banques du pays. Avec une validité de 163 secondes (moins de trois minutes donc), le code généré par l'opérateur privé Luxtrust a prouvé son efficacité, notamment contre le phising[9]. « La maîtrise des risques de cyberattaque est assurée par le caractère à usage unique de ce code », évoque notamment le ministre socialiste.

Et de rappeler que non seulement la commission du secteur financier (CSSF) veille à l'application des exigences de sécurité[10] votées par l'Union européenne mais aussi que « les prestataires de la place se concertent régulièrement sur des sujets liés à la cybersécurité et échangent des bonnes pratiques en la matière ». L'effort en la matière n'est toutefois pas seulement du fait d'acteurs privés, la puissance publique joue elle aussi son rôle de prévention et sanction.

Ainsi, en 2013, la section « Nouvelles Technologies » de la police judiciaire luxembourgeoise comportait 13 personnes, toutes carrières confondues. Mais depuis, note Franz Fayot, dans le cadre de la réforme de la police, la section a été répartie sur deux services nouvellement créés : nouvelles technologies d'un côté et cybercrime de l'autre. Et chacun de **ces services comptent actuellement 20 agents**.

Et le ministre de l'Économie d'évoquer dans la foulée le plan de recrutement extraordinaire initié par le ministre de la Sécurité intérieure. Ainsi, François Bausch (Déi Gréng) a-t-il promis de « **renforcer la PJ** substantiellement » dans les prochaines années. Un effort de 847 embauches d'ici deux ans[11].

De son côté, le Parquet de Luxembourg compte **trois substituts spécialisés** dans le domaine de la cybercriminalité.

[8] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/personne-n-est-a-l-abri-du-phishing-5e5fc642da2cc1784e3578af
[9] https://www.wort.lu/fr/sponsored/phishing-ne-mordez-pas-a-l-hamecon-5e8ae0b1da2cc1784e35ae5c
[10] https://www.cssf.lu/
[11] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/847-nouvelles-embauches-dans-la-police-5d2c382fda2cc1784e347e5c

LeMonde.fr
Publié le 8 avril 2020
https://www.lemonde.fr/sport/article/2020/04/08/portugal-le-hacker-des-football-leaks-assigne-a-residence_6036044_3242.html

Portugal : le hacker des « Football Leaks » assigné à résidence

Rui Pinto était en détention provisoire à Lisbonne en attendant d'être jugé pour tentative d'extorsion et pour divers délits informatiques liés aux fuites concernant le milieu du football, qu'il a organisées à partir de fin 2015.

Le hacker Rui Pinto à son arrivée au tribunal de Budapest, le 5 mars 2019. FERENC ISZA / AFP

Le hacker Rui Pinto, la source des révélations des « Football Leaks » et poursuivi au Portugal pour tentative d'extorsion, est sorti de détention provisoire pour être assigné à résidence, ont annoncé, mercredi 8 avril, ses avocats.

Ce Portugais de 31 ans, arrêté en Hongrie[12] et extradé vers son pays[13] il y a un peu plus d'un an, *« est désormais soumis à l'obligation de rester à la maison, combinée à l'interdiction d'accès à internet »*, selon un communiqué envoyé à l'Agence France-Presse (AFP) par son représentant portugais, Francisco Teixeira da Mota, et son confrère français William Bourdon.

Rui Pinto a *« déjà abandonné les locaux de l'établissement pénitentiaire »*, une annexe du siège de la police judiciaire à Lisbonne, ont-ils précisé. Tout en se félicitant de cette décision, ses avocats ont dit espérer que les autorités judiciaires prendraient d'autres mesures ouvrant la voie à sa *« liberté totale »*.

Lire aussi **Football Leaks : le lanceur d'alerte Rui Pinto contre-attaque devant l'Union européenne**[14]

[12] https://www.lemonde.fr/sport/article/2019/01/17/un-hackeur-portugais-lie-aux-football-leaks-arrete-en-hongrie_5410565_3242.html
[13] https://www.lemonde.fr/sport/article/2019/03/05/football-leaks-la-demande-d-extradition-du-hackeur-portugais-arrete-en-hongrie-examinee_5431576_3242.html
[14] https://www.lemonde.fr/sport/article/2020/02/23/football-leaks-le-lanceur-d-alerte-rui-pinto-contre-attaque-devant-l-union-europeenne_6030540_3242.html

Présenté par ses défenseurs comme un lanceur d'alerte, le hacker doit être jugé pour tentative d'extorsion, pour avoir tenté de faire chanter le fonds d'investissement Doyen Sports et divers délits informatiques liés aux fuites dites « Football Leaks » qu'il a organisées à partir de fin 2015.

Egalement impliqué dans les « Luanda Leaks »

Les révélations des « Football Leaks » ont conduit à l'ouverture de procédures judiciaires en France, en Espagne, en Belgique et en Suisse et restent à ce jour la plus importante fuite d'informations sur les coulisses du ballon rond.

Sur la base d'informations obtenues auprès de ces États, la justice a déclenché début mars un vaste coup de filet contre les principaux clubs au Portugal et le super-agent Jorge Mendes[15], avec des dizaines de perquisitions et de mises en examen en raison de soupçons de fraude fiscale au moment du transfert de joueurs.

En janvier, Rui Pinto a revendiqué être également à l'origine des « Luanda Leaks »[16], une fuite de 715 000 documents compromettants pour la milliardaire angolaise Isabel dos Santos, fille de l'ancien président José Eduardo dos Santos.

Le Monde avec AFP

[15] https://www.lemonde.fr/football/article/2020/03/04/avec-operation-hors-jeu-la-justice-portugaise-lance-un-vaste-coup-de-filet-contre-les-grands-clubs-du-pays_6031834_1616938.html
[16] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/02/04/apres-les-luanda-leaks-la-decomposition-de-l-empire-d-isabel-dos-santos_6028416_3212.html

LEssentiel.lu
Publié le 9 avril 2020
http://www.lessentiel.lu/fr/luxembourg/story/15410323

LUXEMBOURG

Il faut un parking d'urgence pour le stade national

LUXEMBOURG-VILLE - Lors du prochain conseil communal, les élus de la capitale doivent valider un devis pour un parking provisoire aux abords du nouveau stade national.

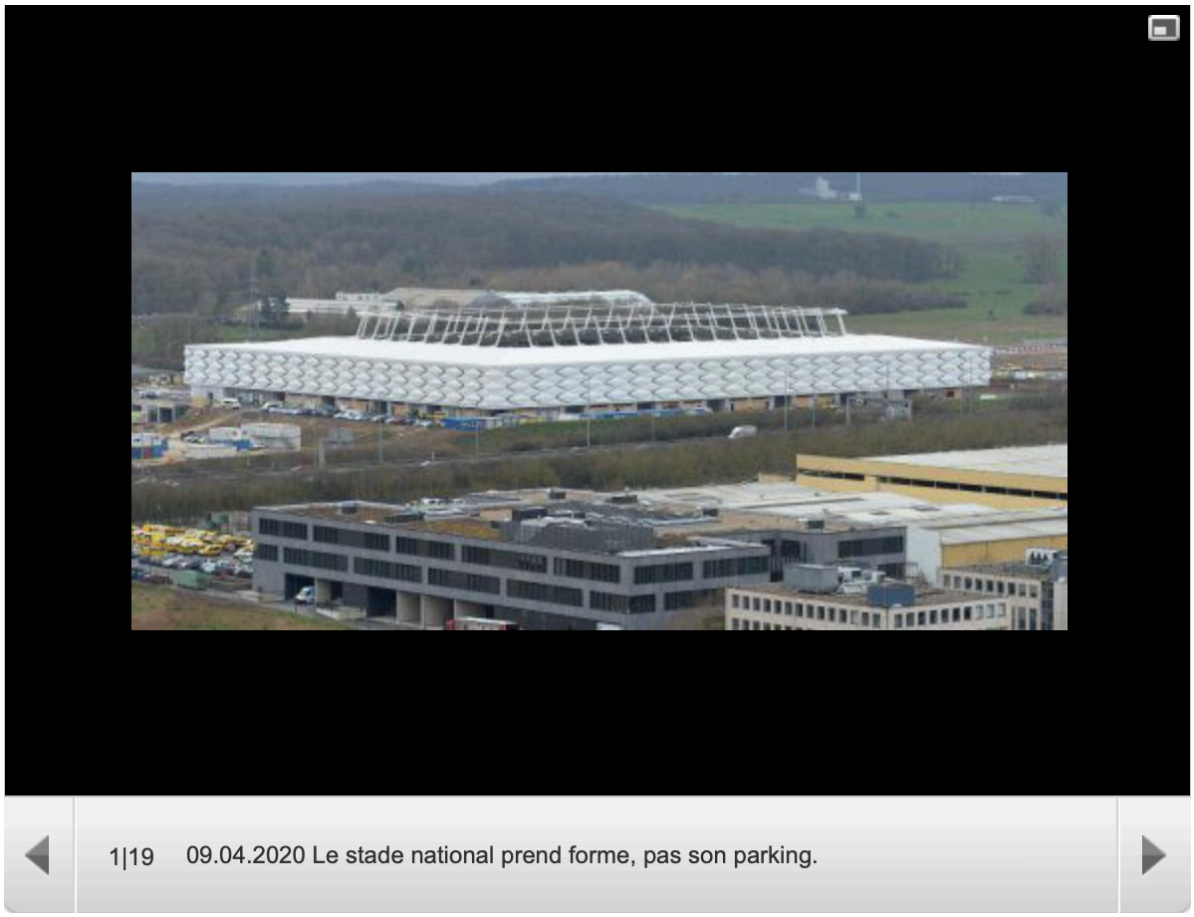

Un stade national flambant neuf qui doit ouvrir en octobre 2020, mais avec un parking dont les travaux ont pris du retard et ne termineront probablement que fin 2022. La situation pourrait vite devenir embarrassante. D'autant que le tram ne va pas desservir la Cloche d'or dans un avenir immédiat. Du coup, les autorités communales de Luxembourg-Ville se sont saisies du problème, mis au programme du prochain conseil communal, prévu le 20 avril.

Les élus doivent se prononcer sur un devis pour la réalisation d'un P+R provisoire à la Cloche d'or, sur un terrain de la ville aux abords du nouvel écrin sportif. Coûts prévus par le devis : 2,39 millions d'euros. «La mise en place de ce parking s'avère urgente pour garantir le bon fonctionnement du nouveau stade», indique le programme de la réunion des élus communaux.

Le parking sera construit en environ 70 jours, pour une mise en service à la même période que l'ouverture du stade. Il permettra à 600 véhicules de stationner. Comme c'est une structure provisoire d'urgence, il n'y aura pas de bornes de recharge électrique. Comme pour les autres P+R de la ville, le stationnement sera gratuit pendant 24 heures, puis coûtera dix euros par journée entamée.

(jw/L'essentiel)

Paperjam.lu
Publié le 13 avril 2020 par Thierry Labro
https://paperjam.lu/article/justice-luxembourgeoise-plus-p

DES MILLIARDS TOUJOURS BLOQUÉS

La justice luxembourgeoise plus prudente que l'Iran

Selon les éléments que la justice luxembourgeoise met à disposition ce lundi, l'Iran a certes gagné une bataille juridique, mais la fin de la procédure n'est pas pour tout de suite. (Photo: Shutterstock)

Le président iranien, Hassan Rohani, est peut-être allé un peu vite en besogne en annonçant avoir rapatrié les milliards de dollars bloqués au Luxembourg à Téhéran. La justice luxembourgeoise donne une lecture différente de la situation.

L'Iran a-t-il récupéré une partie de ses milliards de dollars bloqués à l'étranger, en l'occurrence au Luxembourg, comme le président iranien, Hassan Rohani, l'a annoncé dans un conseil de gouvernement ? Rien n'est moins sûr.

« Notre banque centrale, notre ministère des Affaires étrangères ont remporté récemment une très belle victoire dans une bataille juridique », a déclaré M. Rohani lors d'une allocution en conseil des ministres retransmise par la télévision d'État. Selon lui, «1,6 milliard de dollars nous appartenant étaient au Luxembourg et les Américains avaient mis la main dessus et les avaient confisqués. »

Gagner une bataille n'est pas gagner la guerre, surtout dans ce dossier juridique très sensible où 152 membres de familles de victimes de terrorisme cherchent à récupérer les sommes, que les Iraniens ont disséminées un peu partout dans le monde, afin d'être indemnisés sur la base de quatre décisions américaines[17].

Dans un communiqué, lundi, la justice luxembourgeoise précise les contours de cette « très belle victoire » :

1. « La Cour d'appel, septième chambre, siégeant en matière d'appel de référé, a rendu en date du 1er avril 2020 un arrêt déclarant irrecevable la saisie-arrêt pratiquée, les comptes de règlement n'étant pas saisissables en application de l'article 111 (5) la loi modifiée du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement et a ordonné la mainlevée de la saisie-arrêt. » Sauf, précise le communiqué, que « cet arrêt n'est pas définitif et est susceptible de faire l'objet d'un recours en cassation », et donc qu'on voit mal l'argent être libéré en attendant.

2. « Le 3 avril 2020, le vice-président près du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a rendu une ordonnance sur base de l'article 66 du Nouveau Code de procédure civile interdisant à Clearstream Banking SA de procéder au transfert vers les États-Unis des actifs détenus sur base de la loi américaine S.1790 «

[17] https://paperjam.lu/article/bataille-au-luxembourg-pour-le

National Defense Authorization Act For Fiscal Year 2020 ». (…) Cette ordonnance interdisant à Clearstream Banking SA de procéder au transfert des actifs a été déclarée exécutoire provisoirement et est assortie d'une astreinte de 1.000.000 euros par jour en cas de violation. » Autrement dit, Clearstream ne peut pas transférer cet argent aux États-Unis.

3. Le 7 avril, Clearstream a demandé que cette interdiction soit levée. Le 8, la justice l'a maintenue et considère que « sur base de l'article 66 du Nouveau Code de procédure civile, les conditions d'application de cet article n'étant pas données, Clearstream Banking SA étant en défaut de justifier de toute circonstance permettant de faire exception au principe du contradictoire des débats ».

4. Enfin, la justice luxembourgeoise précise, sur la base de son jugement du 27 mars 2019[18], que « cette procédure est actuellement pendante devant la deuxième chambre de la Cour d'appel de Luxembourg ».

Selon les sources, le montant de l'argent iranien bloqué au Luxembourg varie de 1,6 à 5,8 milliards de dollars sans que la justice luxembourgeoise n'ait jamais donné le montant exact concerné.

[18] https://justice.public.lu/dam-assets/fr/actualites/2019/Jgt20190327-exequatur-anonyme.pdf

Lessentiel.lu
Publié le 15 avril 2020
http://www.lessentiel.lu/fr/luxembourg/story/300-millions-de-dollars-renvoyes-en-malaisie-28038473

300 millions de dollars renvoyés en Malaisie

Une somme importante a pu être réunie, dans le cadre du scandale de corruption présumée lié au fonds souverain malaisien 1MDB, qui a éclaboussé aussi le Luxembourg.

Le scandale a débouché sur de multiples enquêtes judiciaires et contribué à la chute de l'ex-Premier ministre malaisien Najib Razak, soupçonné d'avoir financé des dépenses somptuaires avec les fonds détournés. (photo: AFP)

Le ministère américain de la Justice a annoncé, mardi, avoir récupéré et renvoyé en Malaisie environ 300 millions de dollars détournés du fonds d'investissement public 1MDB et blanchis par le système financier international. Au total, les États-Unis ont aidé la Malaisie à récupérer plus d'un milliard de dollars perdus dans ce vaste scandale de corruption, selon le ministère.

« Les sommes volées aux Malaisiens sont faramineuses et nous avons travaillé sans relâche pour récupérer des biens dont ils auraient dû être les seuls à bénéficier », a déclaré le procureur américain Nick Hanna, cité dans un communiqué. Le ministère américain de la Justice estime que 4,5 milliards de dollars ont été détournés du fonds souverain 1Malaysia Development Berhad ou 1MDB, fondé en 2009 pour servir au développement économique du pays.

Résidences de luxes, yachts, œuvres d'art

Le scandale a débouché sur de multiples enquêtes judiciaires et contribué à la chute de l'ex-Premier ministre malaisien Najib Razak, soupçonné d'avoir financé des dépenses somptuaires avec les fonds détournés. Le financier malaisien Low Taek Jho, considéré comme le cerveau de l'affaire, avait acheté des résidences de luxes, des yachts, des œuvres d'art, notamment aux États-Unis, et investi dans la production de films, dont « Le Loup de Wall Street » avec Leonardo DiCaprio.

La saisie de ces actifs, entre autres, a permis le renvoi des sommes en Malaisie. La banque Goldman Sachs est poursuivie en justice en Malaisie dans le cadre de ce scandale, mais elle rejette les accusations de fausses déclarations portées contre elle. Plusieurs places financières, dont celle du Luxembourg, ont été éclaboussées par ce scandale tentaculaire. Une enquête, menée pour « blanchiment de fonds susceptibles d'émaner du détournement de deniers publics », avait été ouverte au Grand-Duché en 2016.

Wort.lu
Publié le 13 avril 2020 par Alexander Abdelilah
https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-justice-financiere-manque-de-soldats-5e09ec49da2cc1784e35306f

La justice financière manque de soldats

Cinq ans après les révélations des LuxLeaks, la lutte contre la criminalité en col blanc ne parvient pas à décoller, d'après les magistrats aux commandes. En cause, le manque de personnel qualifié et des affaires de plus en plus sophistiquées.

Les deux hommes aux manettes de la lutte contre la criminalité financière semblent quelque peu frustrés. Patrick Konsbruck, substitut du procureur au parquet économique et financier et Max Braun, directeur de la Cellule de Renseignement Financier (CRF), aimeraient «plus de moyens».

Car si l'arsenal législatif s'est étoffé depuis les LuxLeaks[19], les dossiers s'entassent sur leurs bureaux et le recrutement ne suit pas. A l'unisson, les deux limiers réclament « plus de magistrats et de techniciens » pour combattre des crimes de plus en plus « complexes ».

Cinq ans après les LuxLeaks, le Luxembourg a-t-il changé ?

Patrick Konsbruck : Nous n'avons pas attendu les LuxLeaks pour démarrer notre travail. Tout comme nous n'attendons pas la prochaine visite du GAFI[20] pour développer notre lutte contre le blanchiment. Ces révélations font partie des coups de fièvre qu'il y a parfois. Depuis, il y a certes eu des nouveautés dans la loi et un assainissement du côté administratif, mais pas plus de moyens.

Max Braun : Les LuxLeaks n'ont effectivement pas changé grand-chose dans notre quotidien. Nous travaillions déjà sur ces thèmes avant, je vous rassure. Tout comme nous anticipons la plupart des directives européennes avant leur application. A l'instar de l'échange systématique des informations concernant un autre État membre avec la CRF concernée, dont la procédure technique a été mise en place avant la promulgation de la loi nationale qui l'a créée.

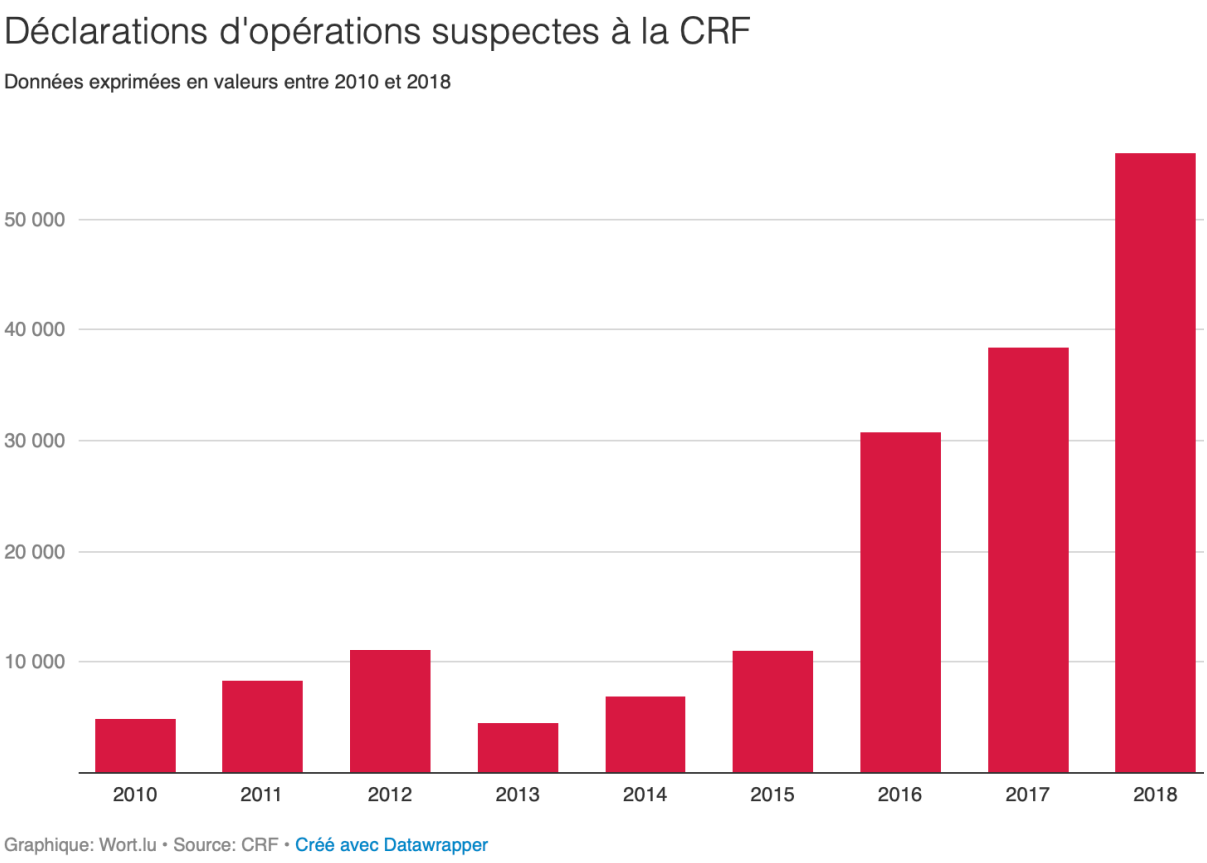

[19] https://www.wort.lu/fr/economie/luxleaks-fin-du-feuilleton-judiciaire-pour-antoine-deltour-5afaedb4c1097cee25b895f3
[20] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-prochaine-tournee-anti-blanchiment-du-gafi-annoncee-5db85738da2cc1784e34eb7a

Incarnez-vous le changement politique et « l'assainissement administratif » qui a eu lieu depuis 2014 ?

PK : Nous n'incarnons pas de changement, mais plutôt une évolution. Au niveau technique de notre travail, notamment.

MB : Il faut rappeler que la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme évolue continuellement. Dans les années 1980, l'infraction primaire visée était le trafic de stupéfiants. Aujourd'hui, la liste des infractions primaires inclut la corruption[21], la criminalité organisée et les infractions fiscales pénales. Nous savons nous adapter à ces nouveaux défis, comme nous l'avons encore récemment prouvé en régulant les monnaies virtuelles.

Vos moyens ont-ils été renforcés ces cinq dernières années ?

MB : Il y a cinq ans nous étions quatre magistrats, cinq analystes et un informaticien. A présent, nous sommes cinq magistrats, dix analystes financiers et trois informaticiens. Par conséquent, notre travail est devenu plus préventif : nous évaluons mieux les tendances et avons par exemple aidé des banques à éviter certaines fraudes.

PK : Nous étions huit magistrats en 2014, et neuf aujourd'hui. Malheureusement, nous ne disposons pas d'analyste financier ni d'économiste. De plus, tous nos magistrats font aussi du droit commun, et traitent par exemple des affaires de cambriolage, coups et blessures. Nous peinons quelque peu, avec nos effectifs, à assurer nos fonctions.

Concrètement, combien d'enquêtes concernant la criminalité financière ont été menées ces cinq dernières années ?

PK : Je peux vous confirmer qu'entre cinq et dix enquêtes sont en cours contre des résidents luxembourgeois pour des soupçons de blanchiment. Des dossiers très délicats et en partie en instruction, concernant du blanchiment d'argent de très grande envergure. Par contre, concernant le nombre d'enquêtes déclenchées depuis 2014, je n'ai pas de chiffre précis.

Les enquêteurs privilégient la coopération internationale, leur permettant d'être plus efficaces en s'appuyant sur les capacités de pays partenaires.

Photo : Anouk Antony

Il faut savoir que le parquet reçoit les dossiers détectés par la CRF, la CSSF ou la police judiciaire. Pour traiter toutes ces affaires, il faudrait davantage de magistrats dédiés aux crimes économiques. En effet, dans nos enquêtes, nous sommes parfois confrontés à des armées d'avocats assistés par des consultants en tout genre.

[21] https://www.wort.lu/fr/economie/la-corruption-reste-nocive-au-luxembourg-5df1218eda2cc1784e351d61

« Si vous n'avez personne pour utiliser les armes à disposition, elles ne servent à rien. »
Patrick Konsbruck

De quels moyens auriez-vous besoin pour traiter correctement les affaires qui vous sont signalées ?

PK : A Genève, par exemple, la section des affaires complexes du parquet dispose de neuf magistrats dédiés à temps plein à ce type d'affaires. Si ce chiffre n'est pas réaliste car il représenterait près d'un tiers des effectifs actuels du parquet, je serais content de pouvoir compter sur un effectif comparable. Il nous faudrait des renforts en magistrats spécialisés, analystes et informaticiens. Car si vous n'avez personne pour utiliser les armes à disposition, elles ne servent à rien.

Depuis les révélations des Panama Papers, combien de procédures ont été ouvertes ?

PK : Aucune. Il y a bien eu plusieurs commissions rogatoires internationales, dont certaines mentionnaient les Panama Papers comme source. Mais aucune procédure autonome n'a été ouverte suite à cette affaire.

Le Luxembourg est-il encore un paradis fiscal, comme l'assurent Oxfam ou bien le Tax Justice Network ?

MB : Je participe à de nombreuses rencontres avec mes homologues du monde entier, et je n'entends pas de critique sur notre coopération. A titre d'exemple, en 2019, la CRF a bloqué plus de 220 millions d'euros pour des soupçons de blanchiment ou de financement du terrorisme, la plupart dans des dossiers internationaux. En forte augmentation par rapport à l'année passée, où nous avions bloqué 87 millions d'euros[22].

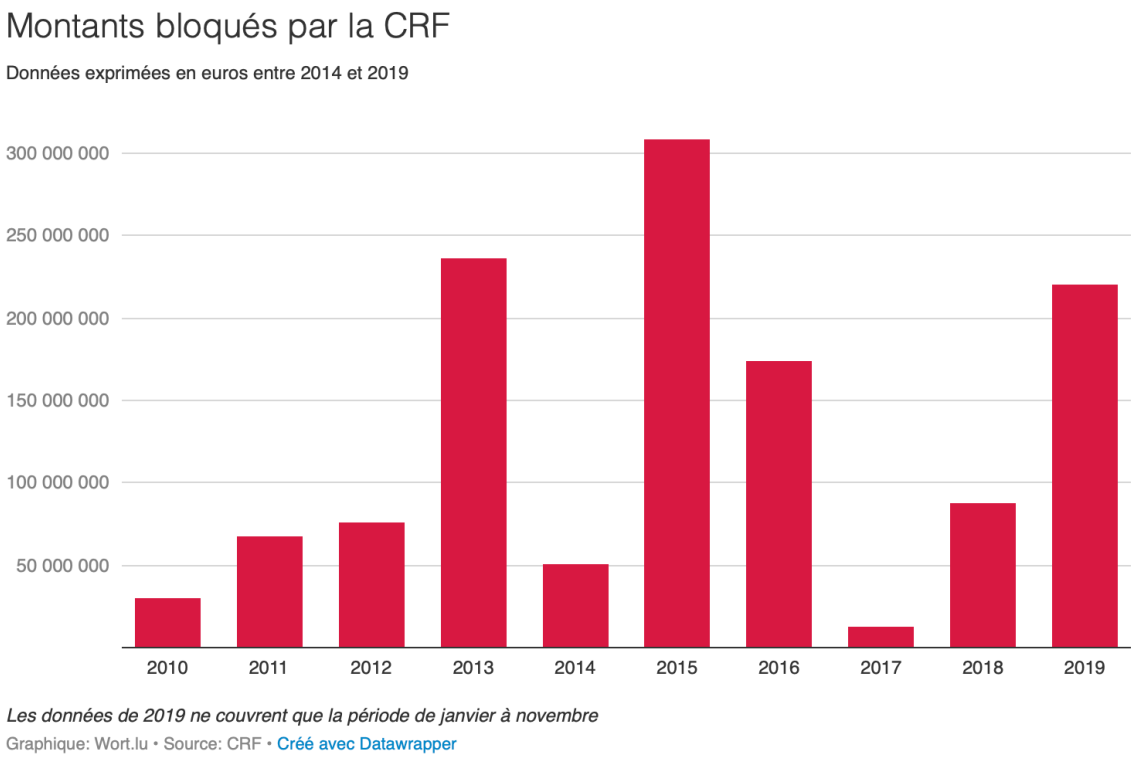

Vous sentez-vous prêts pour la prochaine évaluation du GAFI, qui évaluera les efforts du Luxembourg en la matière ?

PK : Oui. Je dirais que nous faisons du bon travail avec les moyens du bord.

MB : Nous sommes optimistes. Nous avons beaucoup travaillé avec le parquet et les CRF étrangères, mis en place un système d'échange d'informations de qualité, participé à nombre de groupes de travail internationaux. Nous sommes également conscients qu'il reste des efforts à faire, passant notamment par une augmentation des effectifs et une spécialisation accrue de notre équipe d'analystes.

[22] https://www.wort.lu/fr/economie/le-luxembourg-bloque-plus-de-87-millions-d-euros-5da989c4da2cc1784e34de77

Paperjam.lu
Publié le 22 avril 2020
https://paperjam.lu/article/bei-manque-a-ses-obligations-a

REVUE DE PRESSE

La BEI manque à ses obligations anti-blanchiment

L'enquête interne fait état d'une «adaptation incomplète» à la réglementation européenne ainsi qu'aux pratiques prescrites par le Gafi. (Photo: Shutterstock)

La Banque européenne d'investissement (BEI) n'aurait pas respecté la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, constate un audit interne commandité l'été dernier après des plaintes déposées par un lanceur d'alerte.

Un audit interne révélerait d'importants manquements de la BEI à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, selon le Luxembourg Times.

L'enquête interne constate des manquements à l'obligation de mener des vérifications adaptées lors d'engagements de fonds européens dans un projet de développement, qui doivent porter aussi bien sur les destinataires des fonds que sur les règles de conformité à appliquer. Elle fait ainsi état d'une « adaptation incomplète » à la réglementation européenne ainsi qu'aux pratiques prescrites par le Gafi.

Le group chief compliance officer de la banque au cours des sept dernières années, Gaspard Hütz, aurait quitté ses fonctions « quelques mois seulement après les plaintes et le rapport d'audit accablant », indique le Luxembourg Times.

L'audit avait été commandité l'été dernier après des plaintes d'un lanceur d'alerte. Les ministres des Finances de l'UE étaient apparemment au courant de la situation, et certains d'entre eux auraient jugé dès juin 2019 « urgent » de « combler les lacunes ».

Contactée par nos confrères du Luxembourg Times, la BEI considère que l'enquête « a fonctionné comme prévu » et que les lacunes soulevées ont été «traitées de manière transparente». Il n'y aurait selon elle aucune preuve d'un quelconque dommage fait à la banque, à ses clients ou à ses partenaires.

RTL.lu
Publié le 25 avril 2020
https://www.rtl.lu/radio/background/a/1506314.html

BACKGROUND AM GESPRÉICH VUM 25. ABRËLL - SAM TANSON

Transparenz iwwert d'Beroder vun der Regierung

Extrait aus dem "Background am Gespréich" vum 25. Abrëll 2020.

E Samschdeg war déi gréng Kultur- a Justizministesch eis Invitée an der Emissioun Background am Gespréich.

Déi gréng Ministesch Sam Tanson sot e Samschdeg am Background, si géing d'Demande no méi Informatioune verstoen. De liberale Premier Xavier Bettel hat e Samschdeg am *Lëtzebuerger Wort*am Interview gesot, hie wéilt aus Dateschutzgrënn d'Nimm vun de Beroder an de sougenannten „Task Forcen" net nennen. D'Sam Tanson sot, si wéisst elo net, a wéi engem Kontext de Premier seng Ausso gemaach huet, mä mengt net, datt et drëms gaange wier, eppes „geheim" ze halen. Trotzdeem wëll se déi Fro mat an de Regierungsrot huelen, „an da kucke mer, wéi eng transparent Mesuren dobäi erauskommen".

D'Jusitz- a Kulturministesch Sam Tanson huet am Background e puer Mol betount, wéi wichteg et wier, virsiichteg ze si mat de Mesuren, déi elo am Etat de Crise decidéiert ginn. Krise géingen dacks dozou féieren, „datt Saachen iwwreg bleiwen". Et géinge jo positiv Elementer ginn, wéi zum Beispill den Télétravail, mä awer negativ Elementer, wéi zum Beispill méi Iwwerwaachung wéinst der Terrorismus-Gefor. Mat engem Pandemie- oder Epidemie-Gesetz kéint ee sech elo – zesumme mat der Chamber – ee kloren, legale Kader ginn, fir Mesurë kloer ze definéieren an ze limitéieren.

Den Etat de crise ass e ganz speziellt Instrument, mat deem mer mat aller Responsabilitéit mussen ëmgoen, dat sot déi gréng Justizministesch Sam Tanson. Et hätt am Ufank vun der Pandemie ganz séier misse gehandelt ginn. Dat Handele wier richteg gewiescht, well d'Santé publique um Spill stoung.

Et konnte Mënscheliewe gerett ginn duerch de Confinement, deen hätt awer och Impakter huet op de Rescht vun der Gesellschaft.
Problemer kënne sech stellen iwwert d'Gerechtegkeet vun de Schüler, eng Fro vu Jugendschutz. Kanner, déi doheem maltraitéiert ginn, gesi mer net. Et gëtt manner Gewalt am Stot gemellt, well d'Leit doheem confinéiert sinn. Dat misst een alles en Balance setzen an hunn déi éischt liicht Exit-Strategië geholl.

An der Urgence vun der Coronakris hätt ee gesinn, wéi wichteg et meeschtens ass, datt déi legislativ Prozedur hir Zäit braucht, fir datt duerno d'Gesetzestexter derbäi rauskommen, déi kloer sinn.

Ganz virsiichteg ass d'Sam Tanson och géigeniwwer den „Tracing Apps", also Applikatiounen um Handy, déi et Persounen op fräiwëlleger Basis erméiglechen, nozepréiwen, ob se a Kontakt ware mat Persounen, déi de Coronavirus hunn. D'Ministesch huet d'Froen opgeworf, wéi d'Donnéeë gespäichert ginn, wéi se benotzt ginn, mä awer och, ob déi Applikatiounen iwwerhaapt effikass sinn, wa just en Deel vun der Bevëlkerung se benotzt. Donieft wier esou eng Applikatioun fir Lëtzebuerg, doduerch, datt et vill Frontaliere gëtt, besonnesch komplizéiert. Eng europäesch Léisung wier dat, wat een am meeschte géing begréissen, ma d'Sam Tanson huet widderholl, datt, wann ee bis eng Dier opmécht, et extrem schwéier gëtt, se rëm zouzemaachen.

Klimakris: „Ech sinn net der Meenung, datt ee muss radikal Mesuren huelen, fir zu eisem Zil ze kommen".

Vill gouf am Background och iwwert d'Relance vun der Ekonomie an den Zesummenhang mat der Klimakris geschwat. Déi gréng Ministesch gesäit an der aktueller Situatioun awer eng „Chance fir en Accélérateur, fir weider an déi Richtung ze schaffen, wou mer schonn zanter Joren amgaange sinn". Well elo „e bëssen en Depart erëm vu Null u" wier, kéint een och op e puer Punkte steieren.

Am Géigesaz zu Akademiker an anerer Personalitéiten, seet d'Sam Tanson awer: „ech sinn net der Meenung, datt ee muss radikal Mesuren huelen, fir zu eisem Zil ze kommen".

De Fait, datt ee sech am Confinement erëm méi op sech zeréck besënnt hätt, kéint schonn dozou féieren, datt Gewunnechten änneren: beim Konsum, bei der Liewensmëttelproduktioun an och beim Reesen. Der Ministesch no géing manner Konsum a manner Reesen net onbedéngt een ekonomesche Verloscht bedeiten. Wuel wier et awer e „Schift", also eng „Änderung", déi och vun Industriellen ënnerstëtzt gëtt. D'Sam Tanson huet ënnerstrach, datt déi Änderungengebonne sinn un der Garantie vun de soziale Rechter a vun engem staarke Sozialstaat.

Links

- LIVESTREAM: RTL Radio Lëtzebuerg live lauschteren.[23]
- Background am Gespréich: Sam Tanson[24]

[23] https://www.rtl.lu/radio/lauschteren
[24] http://perma.rtl.lu/a/1373007.mp3

Paperjam.lu
Publié le 28 avril 2020 par Camille Frati
https://paperjam.lu/article/magistrats-defendent-independa

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Les magistrats défendent l'indépendance de la justice

Le Groupement des magistrats luxembourgeois dénonce la décision prise par les députés de la commission des institutions et de la révision constitutionnelle de supprimer la garantie de l'indépendance du ministère public dans la nouvelle Constitution.

Nouveau rebondissement dans l'histoire tourmentée de la révision constitutionnelle entamée en 2009. Le consensus politique s'est fissuré[25] l'an dernier, rendant impossible l'adoption d'une nouvelle Constitution[26] par la Chambre des députés.

Si le monde du droit n'avait pu que déplorer cet état de fait, le Groupement des magistrats luxembourgeois a pris la plume pour s'insurger contre une nouvelle modification entérinée par la commission des institutions et de la révision constitutionnelle.

« L'indépendance des magistrats du siège et du ministère public était inscrite dans toutes les propositions de texte depuis la première proposition de révision de la Constitution présentée en 2009 jusqu'au texte de révision constitutionnelle proposé par la commission des institutions et de la révision constitutionnelle en date du 6 juin 2018 », rappelle-t-il dans une lettre ouverte aux députés. Une clause soutenue et promue par le rapport de conformité du Groupe d'États contre la corruption (Greco) et la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise, dépendant du Conseil de l'Europe).

« Le Groupement des magistrats constate ainsi non seulement avec regret, mais aussi avec stupéfaction que la commission des institutions et de la révision constitutionnelle a modifié la proposition de texte de révision constitutionnelle. »

Groupement des magistrats luxembourgeois

Et pourtant, cette garantie a disparu du projet de nouvelle Constitution. « Le Groupement des magistrats constate ainsi non seulement avec regret, mais aussi avec stupéfaction que la commission des institutions et de la révision constitutionnelle a modifié la proposition de texte de révision constitutionnelle en biffant sans autre motivation la deuxième phrase de l'article 99 qui dispose que 'le ministère public exerce l'action publique et requiert l'application de la loi'. Il est indépendant dans l'exercice de ces fonctions ».

Le Conseil d'État avait également relevé cette nouveauté dans son avis sur le projet de loi sur le nouveau Conseil national de la justice, organe amené à garantir l'indépendance des magistrats et à veiller au bon fonctionnement de la justice.

Les magistrats s'inquiètent de voir leur indépendance dépendre de ce nouvel organe qui sera composé de six magistrats du siège et du parquet et trois membres de la société civile. « Cette composition basée sur une majorité de magistrats indépendants a été unanimement approuvée dans tous les avis sur le projet de loi. Si toutefois l'indépendance opérationnelle des magistrats du parquet était simplement rayée des propositions de texte dans le cadre de la réforme constitutionnelle, tout l'équilibre de ce projet de loi s'en trouverait menacé. »

En effet, quelle indépendance si les magistrats sont placés sous le contrôle du pouvoir exécutif ? « Les magistrats luxembourgeois s'opposent avec force à ce que le nouveau Conseil national de la justice soit composé majoritairement de membres de la société civile nommés par la Chambre des députés et de magistrats contrôlés par l'exécutif », poursuit la lettre ouverte.

Le GML « appelle en conséquence à voir rétablir la deuxième phrase de l'article 99 du projet de révision constitutionnelle » qui garantit l'indépendance des magistrats du siège comme du parquet.

Un nouvel accroc dans les relations entre les magistrats et les députés après les tensions apparues l'été dernier[27] sur fond d'affaire du casier bis[28], forçant la ministre de la Justice Sam Tanson à intervenir[29] pour apaiser ces relations.

---

[25] https://paperjam.lu/article/csv-brise-engagement
[26] https://paperjam.lu/article/grande-revision-constitution-e
[27] https://paperjam.lu/article/bisbille-entre-justice-et-cham
[28] https://paperjam.lu/article/usage-casier-bis-demeure-encor
[29] https://paperjam.lu/article/il-est-important-revenir-a-ser

RTL.lu
Publié le 28 avril 2020
https://www.rtl.lu/news/national/a/1508932.html
NATIONAL - NIMM ELO BEKANNT

125 Leit am Kampf géint de Covid-19

© RTL Archiv

Ier den Delai fir d'Beäntwerte vun 3 parlamentaresche Froen ofgelaf ass, huet de Staatsministère d'Zesummesetzung vun den Aarbechtsgruppe bekannt gemaach.

Dat nom politeschen Drock vun der Oppositioun. Dat sinn d'Aarbechtsgruppen, déi un der Exit-Strategie, respektiv an der Lutte géint d'Corona-Virus-Epidemie schaffen. Nach an engem Interview mam *Wort* wollt de Staatsminister Bettel dës Leit aus "Grënn vun Dateschutz" net nennen.

Aus den Organigrammen, déi bekannt gemaach goufen, geet ervir, datt 15 Leit am noen Ëmfeld vun der Regierung beroden a schaffen an datt an den 3 Task-Forcen nach eemol eng ronn 110 Persounen u Konzepter an Organisatoreschem schaffen.

Direkt un der Exit-Strategie schafft en interministerielle Grupp mat enger hallwer Dosen héije Beamten aus 3 Ministère mam Luc Feller, den Doktere Schmit an Dentzer, Anne Calteux, Paul Konsbruck a Romain Martin.

Bekannt war eenzeg an eleng bis lo d'Zesummesetzung vum ad hoc Aarbechtsgrupp Covid19 mat 8 Vertrieder aus der Zivilgesellschaft wéi dem Luc Frieden, Gilbert Pregno, Claudia Monti, Nora Back an Alexa Ballmann, fir nëmmen si ze nennen.

Da ginn et 3 Cellullen, déi eegen Organigrammer hunn, wouvunner déi wichtegsten d'Krisen-Zell ass mat Paulette Lenert an dem Luc Feller un der Spëtzt. Hinnen ënnersteet eng Gouvernance an de Beräicher Logistik, Kommunikatioun, der nationaler Medezin an dem Monitoring mat Leit wéi den Dokteren Schmit an Dentzer, Gilles Feith, dem Lieutnant-Colonel Christian Simon oder och dem nationale medezinesche Coordinateur Alain Schmit.

An den 3 Aarbechtsgruppe si wéi gesot 110 Leit aktiv, dorënner d'Hallschent an der Logistik, fir am Ausland medezinescht Material a Protektiounsmasken ze beschafen. D'Coordinatioun vun dëser Cellule hunn Xavier Poos, Christian Simon an Gilles Feith.

D'Fro vun der Oppositioun huet awer och ëm extern Consultante gedréit: där zielt d'Regierung eng Dosen op, déi zum Deel Kontrakter hunn, a fir Audit- a Consulting-Firmen schaffe wéi PWC (Viola Fontanini, Pascal Langrenay, Elena Emrick, Xiaoyan Huang), Deloitte (Pol Masanas Amer) oder och a Pensioun sinn wéi den Dokter Nathan oder de Consultant Marc Schlim.

Dës extern Leit schaffe fir d'Krisen-Cellule an d'Task Forces Logistik a Monitoring.

Links

- QP vun der ADR iwwert d'Task Force : https://download.rtl.lu/2020/04/28/fc43a59b738edddf8ad65abf0e7f5a0b.pdf
- QP vun déi Lénk iwwert d'Task Force : https://download.rtl.lu/2020/04/28/6edce2cbe4622f56406b16920f94bec4.pdf
- QP vun der CSV iwwert d'Task Force : https://download.rtl.lu/2020/04/28/3e14d58898f67a4f1aac0c7c43a2d701.pdf
- PDF Organigramm Logistik : https://download.rtl.lu/2020/04/28/c421089c572c8d6facc335cacc44c948.pdf
- PDF Organigramm Monitoring : https://download.rtl.lu/2020/04/28/6e38663cdd1dd526f95936799eb8c0a2.pdf
- PDF Organigramm Krisenzell : https://download.rtl.lu/2020/04/28/bc7de02bb683d881f33d171b4ff4ceb7.pdf
- Sam Tanson iwwert d'Task-Force : http://perma.rtl.lu/a/1373607.mp3

Paperjam.lu
Publié le 30 avril 2020 par Camille Frati
https://paperjam.lu/article/recours-contre-nomination-joan

POLÉMIQUE

Un recours contre la nomination de Joanne Goebbels

L'arrivée de Joanne Goebbels à la BNL en juillet a été décriée par l'Association des bibliothécaires, archivistes et documentalistes. (Photo: ministère de la Culture)

Le choix de la directrice adjointe de l'Athénée pour diriger la Bibliothèque nationale du Luxembourg ne passe pas. Le finaliste malheureux conteste la décision devant la justice.

La nomination de Joanne Goebbels suscite depuis plusieurs jours de vives réactions[30] dans le monde culturel. La ministre de la Culture Sam Tanson (Déi Gréng) assurait, mercredi, dans une interview accordée à Paperjam[31], que le processus avait été mené dans les règles.

« Joanne Goebbels s'est présentée au deuxième appel à candidatures, a traversé toutes les étapes de ce processus et a fini parmi les trois finalistes, dont un s'est désisté, selon le choix formulé par l'équipe qui a mené les entretiens.

Le choix s'est porté sur Joanne Goebbels essentiellement parce qu'elle a démontré par le passé qu'elle pouvait monter un projet – le bac international à l'Athénée –, parce qu'elle est déjà dans une fonction dirigeante actuellement (sous-directrice) et est absolument capable de mener une équipe, de développer une vision commune avec un certain nombre de personnes.

« L'État n'a pas respecté ses propres procédures. »

Me Jean-Marie Bauler

S'y ajoute le fait qu'elle a un bagage dans un domaine qui est primordial pour la BNL, l'éducation. (…) C'était la meilleure candidate. »

Un point de vue contesté par l'Association des bibliothécaires, archivistes et documentalistes, ainsi que Thierry Hirsch, le finaliste éconduit. Si son avocat, M[e] Jean-Marie Bauler, refuse de relayer les accusations de népotisme en faveur de la conseillère communale LSAP, il a indiqué à RTL que « l'État n'a pas respecté

[30] https://paperjam.lu/article/joanne-goebbels-nouvelle-direc
[31] https://paperjam.lu/article/joanne-goebbels-etait-meilleur

ses procédures, alors qu'un appel de candidatures est lancé. C'est naturellement une violation de droit caractérisée. » Il évoque également des « maladresses » dans le dossier, laissant penser à un « jeu truqué » et une nomination jouée d'avance.

L'avocat va déposer un recours en annulation contre la décision d'évincer son client et contre celle de la nomination de Mme Goebbels.

L'opposition s'intéresse également à l'affaire puisque le CSV a posé une question parlementaire à la ministre la Culture.